

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTS :** M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-034**

**Approbation du compte  
de gestion 2023 du  
budget principal**

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal 2023, les décisions modificatives et les décisions budgétaires du Président qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Délibération  
n°2024-034  
Approbation du compte  
de gestion 2023 du  
budget principal**

Considérant que le résultat de clôture du compte de gestion du budget principal dressé par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, receveur de la Communauté de communes, s'établit comme suit, avec prise en compte des résultats de l'exercice antérieur :

Excédent de fonctionnement : + 1 475 397,70 €

Excédent d'investissement : + 609 920,90 €

**Résultat de clôture : + 2 085 318,60 €**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du budget principal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

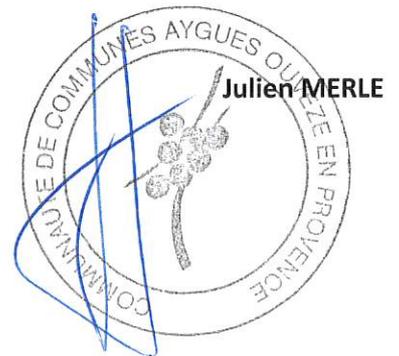
Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, receveur intercommunal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le:

Et notification

Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTS :** M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-035**

**Approbation du compte  
de gestion 2023 du  
budget annexe  
assainissement**

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe assainissement 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Délibération  
n°2024-035  
Approbation du compte  
de gestion 2023 du  
budget annexe  
assainissement**

Considérant que le résultat de clôture du compte de gestion du budget annexe assainissement dressé par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, receveur de la Communauté de communes, s'établit comme suit, avec prise en compte des résultats de l'exercice antérieur :

Excédent d'exploitation : + 591 593,00 €  
Excédent d'investissement : + 1 990 114,66 €  
**Résultat de clôture : + 2 581 707,66 €**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

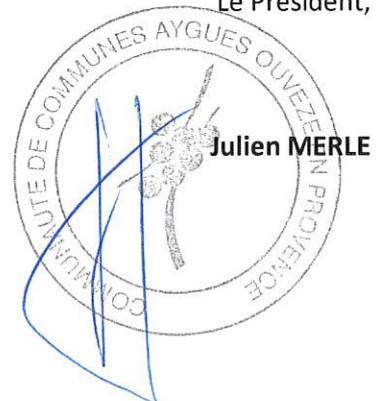
Déclare que le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2023 par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, receveur intercommunal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le:

Et notification

Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE-BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTS :** M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-036**

**Approbation du compte  
de gestion 2023 du**

**budget annexe de la ZAE  
La Garrigue du  
Rameyron II**

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II* 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Maire  
M. Julien MERLE

**Délibération  
n°2024-036  
Approbation du compte  
de gestion 2023 du  
budget annexe de la ZAE  
*La Garrigue du  
Rameyron II***

Considérant que le résultat de clôture du compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II* dressé par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, receveur de la Communauté de communes, s'établit comme suit, avec prise en compte des résultats de l'exercice antérieur :

Déficit de fonctionnement : - 2 761,78 €  
Excédent d'investissement : + 1 255 440,77 €  
**Résultat de clôture : + 1 252 678,99 €**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du budget annexe de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II* en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II* dressé pour l'exercice 2023 par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, receveur intercommunal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance



Le Président,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTS :** M. LOUIS DRIEY, M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-037**

**Approbation du compte  
de gestion 2023 du  
budget annexe de la ZAE  
*Fernand Gonnet***

Le rapporteur expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe de la zone d'activité économique *Fernand Gonnet* 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Délibération  
n°2024-037  
Approbation du compte  
de gestion 2023 du  
budget annexe de la ZAE  
*Fernand Gonnet***

Considérant que le résultat de clôture du compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité économique *Fernand Gonnet* dressé par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, receveur de la Communauté de communes, s'établit comme suit, avec prise en compte des résultats de l'exercice antérieur :

Résultat de fonctionnement : 0 €

Résultat d'investissement : 0 €

**Résultat de clôture : 0 €**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 du budget annexe de la zone d'activité économique *Fernand Gonnet* en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

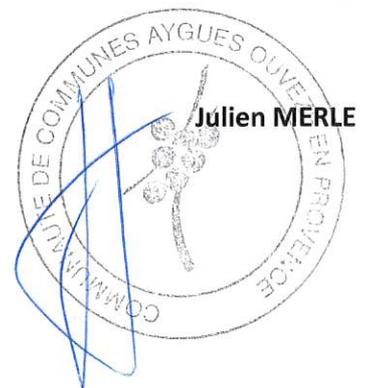
Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité économique *Fernand Gonnet* dressé pour l'exercice 2023 par la responsable du Service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, receveur intercommunal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance



Le Président,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**Madame Marie-José AUNAVE, 1<sup>ère</sup> vice-présidente**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTS :** M. MICHEL VIDAL, M. FABRICE LEAUNE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

*Le Président quitte la salle pendant les débats et le vote de cette délibération.*

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-038**

**Approbation du compte  
administratif 2023 du  
budget principal**

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2023 du budget principal, qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 475 397,70 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 1 000 000 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>+ 1 475 397,70 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 137 188,71 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 472 732,19 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>+ 609 920,90 €</b>

**Délibération  
n°2024-038  
Approbation du compte  
administratif 2023 du  
budget principal**

Restes à réaliser reportés en 2024 (dépenses) : - 1 400 500 €  
Restes à réaliser reportés en 2024 (recettes) : + 2 000 000 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le compte administratif 2023 du budget principal, qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme indiqué ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance



La Vice-Présidente,



**Marie-José AUNAVE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président, Julien MERLE,  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024  
Le Président, Julien MERLE,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

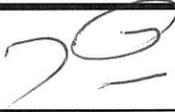
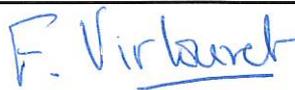
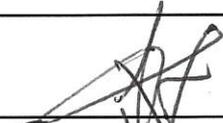
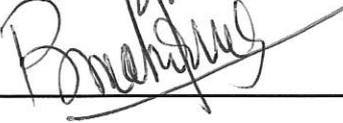
Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

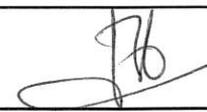
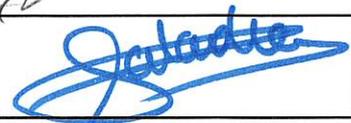
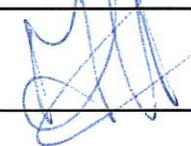
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	

## ARRETE ET SIGNATURES

Patricia RICHAUD	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	

## ARRETE ET SIGNATURES

Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Certifié exécutoire par le Président, Julien MERLE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 08/04/2024 et de la publication le 08/04/2024.

A Camaret-sur-Aygues, le 08/04/2024

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**Madame Marie-José AUNAVE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE-BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTS :** M. MICHEL VIDAL, M. FABRICE LEAUNE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Le Président quitte la salle pendant les débats et le vote de cette délibération.**

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-039**

**Approbation du compte  
administratif 2023 du  
budget annexe  
assainissement**

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement, qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat de l'exercice 2023 : + 497 575,29 €

Reprise de l'exercice antérieur : + 94 017,71 €

**Résultat de clôture :** + 591 593,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice 2023 : + 244 716,51 €

Reprise de l'exercice antérieur : + 1 745 398,15 €

**Résultat de clôture :** + 1 990 114,66 €

Restes à réaliser reportés en 2024 (dépenses) : - 1 075 000 €

**Délibération  
n°2024-039  
Approbation du compte  
administratif 2023 du  
budget annexe  
assainissement**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement, qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur et qui se présente comme indiqué ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance



La Vice-Présidente,



**Marie-José AUNAVE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président, Julien MERLE,  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024  
Le Président, Julien MERLE,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

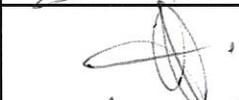
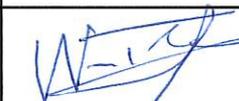
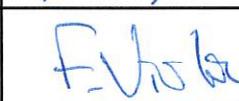
Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

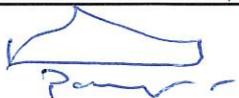
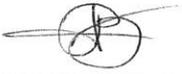
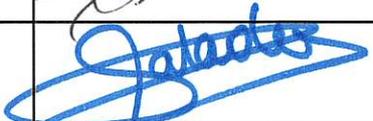
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	

## ARRETE ET SIGNATURES

Patricia RICHAUD	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	

## ARRETE ET SIGNATURES

Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Certifié exécutoire par le Président, Julien MERLE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 08/04/2024 et de la publication le 08/04/2024.

A Camaret-sur-Aigues, le 08/04/2024

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**Madame Marie-José AUNAVE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTS :** M. MICHEL VIDAL, M. FABRICE LEAUNE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Le Président quitte la salle pendant les débats et le vote de cette délibération.**

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

Le rapporteur expose :

**Délibération  
n°2024-040  
Approbation du compte  
administratif 2023 du  
budget annexe de la ZAE  
La Garrigue du  
Rameyron II**

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II*, qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2023 : - 1 461,76 €

Reprise de l'exercice antérieur : - 1 300,00 €

**Résultat de clôture : - 2 761,78 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice 2023 : - 44 559,23 €

Reprise de l'exercice antérieur : + 1 300 000,00 €

**Résultat de clôture : + 1 255 440,77 €**

**Délibération n°2024-040**  
**Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE La Garrigue du Rameyron II**

Le rapporteur entendu,  
Le conseil délibère,  
Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II*, qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur et qui se présente comme indiqué ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance



La Vice-Présidente

**Marie-José AUNAVE**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président, Julien MERLE,  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024  
Le Président, Julien MERLE,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

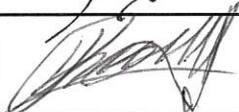
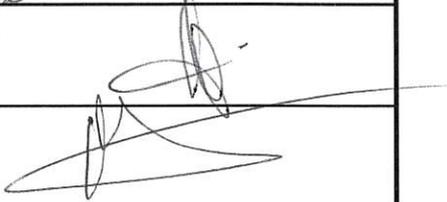
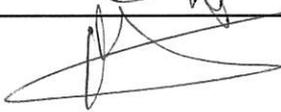
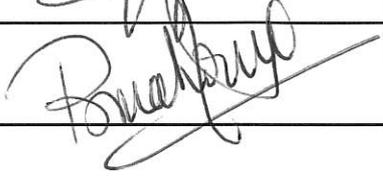
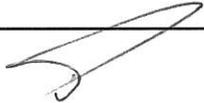
Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

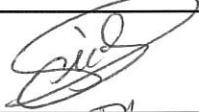
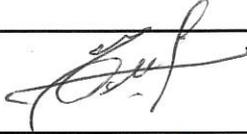
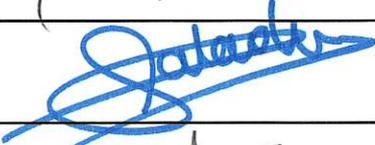
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	

## ARRETE ET SIGNATURES

Patricia RICHAUD	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	

## ARRETE ET SIGNATURES

Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Certifié exécutoire par le Président, Julien MERLE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 08/04/2024 et de la publication le 08/04/2024.

A Camaret-sur-Aygues, le 08/04/2024

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**Madame Marie-José AUNAVE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTS :** M. MICHEL VIDAL, M. FABRICE LEAUNE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Le Président quitte la salle pendant les débats et le vote de cette délibération.**

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

Le rapporteur expose :

**Délibération**

**n°2024-041**

**Approbation du compte  
administratif 2023 du**

**budget annexe de la ZAE  
Fernand Gonnet**

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone d'activité économique *Fernand Gonnet*, qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, et qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2023 : 0 €

Résultat de clôture : 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice 2023 : 0 €

Résultat de clôture : 0 €

Le rapporteur entendu,

*(Signature)*  
Mme Patricia RICHAUD  
Secrétaire de séance

**Délibération  
n°2024-041**

**Approbation du compte  
administratif 2023 du  
budget annexe de la ZAE  
*Fernand Gonet***

Le conseil délibère,

Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone d'activité économique *Fernand Gonet*, qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice, qui se présente comme indiqué ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance



La Vice-Présidente



**Marie-José AUNAVE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président, Julien MERLE,  
A Camaret-sur-Aygues, le 04/04/2024  
Le Président, Julien MERLE,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

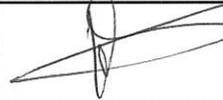
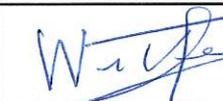
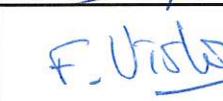
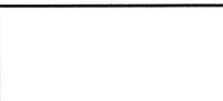
Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

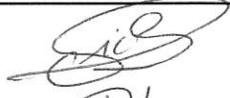
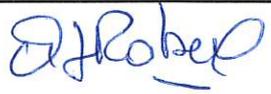
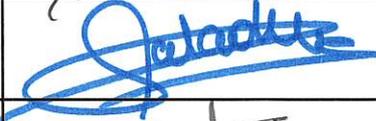
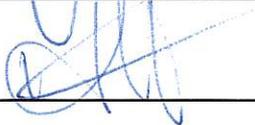
A Camaret-sur-Aygues, le 04/04/2024

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	

## ARRETE ET SIGNATURES

Patricia RICHAUD	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	

## ARRETE ET SIGNATURES

Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Certifié exécutoire par le Président, Julien MERLE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 08/04/2024 et de la publication le 08/04/2024.

A Camaret-sur-Aygues, le 08/04/2024

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-042**

**Affectation du résultat  
du budget principal**

Le rapporteur expose :

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales définit les conditions dans lesquelles le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité ou partiellement à la section d'investissement ou maintenu, en totalité ou partiellement, à la section de fonctionnement, en fonction du besoin de financement de la section d'investissement.

Compte tenu du résultat de clôture du compte administratif 2023 du budget principal, qui se présente avec des excédents en section de fonctionnement et en section d'investissement, le conseil communautaire peut donc décider d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, via l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

**Délibération  
n°2024-042  
Affectation du résultat  
du budget principal**

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement du budget principal 2023 à la section d'investissement, à hauteur de 475 397,70 €, pour couvrir une partie du besoin de financement de l'exercice 2024, et le maintien du solde, soit 1 000 000,00 €, en section de fonctionnement.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement du budget principal 2023 à la section d'investissement, à hauteur de 475 397,70 €, pour couvrir une partie du besoin de financement de l'exercice 2024, et le maintien du solde, soit 1 000 000,00 €, en section de fonctionnement,

Précise que ces écritures ont été reprises dans le budget primitif principal 2024,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance



Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le:

Et notification

Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-043**

**Affectation du résultat  
du budget annexe  
assainissement**

Le rapporteur expose :

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales définit les conditions dans lesquelles le résultat excédentaire de la section d'exploitation dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité ou partiellement à la section d'investissement ou maintenu, en totalité ou partiellement, à la section d'exploitation, en fonction du besoin de financement de la section d'investissement.

Compte tenu du résultat de clôture du compte administratif du budget annexe assainissement 2023 qui se présente avec des excédents en section d'exploitation et en section d'investissement, le conseil communautaire peut donc décider d'affecter tout ou partie de l'excédent d'exploitation à la section d'investissement, via l'article 1068 (excédents capitalisés).

**Délibération  
n°2024-043  
Affectation du résultat  
du budget annexe  
assainissement**

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation partielle de l'excédent d'exploitation du budget annexe assainissement 2023 à la section d'investissement, à hauteur de 500 000,00 €, pour couvrir une partie du besoin de financement de l'exercice 2024, et le maintien du solde, soit 91 593 €, à la section d'exploitation.

Le rapporteur entendu,

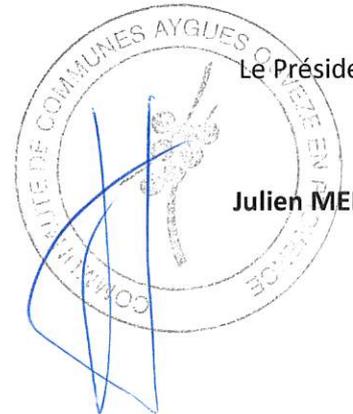
Le conseil délibère,

Approuve l'affectation partielle de l'excédent d'exploitation du budget annexe assainissement 2023 à la section d'investissement, à hauteur de 500 000,00 €, pour couvrir une partie du besoin de financement de l'exercice 2024, et le maintien du solde, soit 91 593 €, à la section d'exploitation,

Précise que ces écritures ont été reprises dans le budget primitif annexe assainissement 2024,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance



Le Président,

**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	26 033 726	1,50		27 484 000	412 260	1,50	412 260
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 602 608	2,59		1 659 000	42 968	0,01	166
Taxe d'habitation additionnelle	3 185 202	8,16		2 885 000	235 416	8,16	235 416
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	5 340 070	31,01		5 672 000	1 758 887	31,01	1 758 887
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	690 644		
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			1 758 887
				Total de la fiscalité additionnelle			690 644
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			1 758 887
				Total			2 406 729

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Taxes additionnelles	Produits attendus 8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle			
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
		690 644	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)
CFE unique ou de zone			
CFE éolienne		>>>	

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 770 370	176 747	32 744	30 125	436 883	86 378	176 312	4 709 559

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taxes votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
2 406 729		4 709 559		7 116 288

À AVIGNON Le 07 MARS 2024

Pour la Direction des Finances Publiques  
 MICHEL LAFFITTE  
 À  
 Pour la Préfecture,



Julien MERLE  
 Président

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Exonérations de longue durée	208

**Taxe foncière non bâtie**

<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	61 965
b. Base minimum	374 405
c. Locaux industriels	305
d. Autres allocations	>>>

**2. BASES EXONÉRÉES**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 181 047
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil communautaire	1 958
b. Par la loi (terres agricoles)	396 304
c. Par la loi (autres)	0

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Par le conseil communautaire	3 270
b. Par la loi	1 429 902

**3. BASES DE TAXE D'HABITATION**

a. Résidences secondaires et assimilées	2 885 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	408 368
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

**4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER**

a. Éoliennes et hydroliennes	15 808
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	14 218
d. Centrales hydrauliques	10 719
e. Transformateurs électriques	64 498
f. Stations radioélectriques	62 325
g. Installations gazières et autres	9 179

**5. RÉFORMES FISCALES**

a. TVA prév. (compensation TH)	3 077 788
b. TVA prév. (comp. CVAE)	692 582
c. DTCE (Métropole de Lyon)	

**6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH**

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

**7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES**

**7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS**

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

<b>Taux maximum :</b>	
a. De droit commun	31,02
b. Dérogatoire	31,02
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	31,02
e. Avec majoration spéciale	>>>

**Taux moyens pondérés :**

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06
b. En cas de changement de périmètre	>>>

**7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES**

a. Taxe foncière bâtie	1,000265	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000257	>>>

**7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE**

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

**7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

<b>Taux moyens des taxes foncières de 2023 :</b>		
a. au niveau national	CFE unique/de zone	CFE éolienne
b. au niveau de l'EPCI		
<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	>>>	>>>

**8. DIMINUTION SANS LIEN**

**Année antérieure à 2024 au titre de laquelle.... :**

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

**Taux moyens de référence au niveau national :**

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE-BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-044**

**Vote du taux 2024 de la  
cotisation foncière des  
entreprises**

Le rapporteur expose :

Depuis sa suppression en 2011, la taxe professionnelle (TP) a été remplacée par deux nouvelles taxes : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Pour ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les lois de finances pour 2023 et pour 2024 ont décidé sa suppression lissée sur trois ans. A l'instar de ce qui avait été fait l'année 2022 au moment de la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat compense désormais cette perte de recette fiscale par le reversement d'une fraction de la TVA dont il perçoit le produit.

Les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) doivent voter le taux de la cotisation foncière des entreprises chaque année avant le 15 avril.

**Délibération  
n°2024-044  
Vote du taux 2024 de la  
cotisation foncière des  
entreprises**

Le conseil communautaire est donc appelé à voter le taux 2024 de la cotisation foncière des entreprises, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, inchangé depuis 2011, à savoir :

Taux 2024 de la cotisation foncière des entreprises : 31,01 %

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Décide de fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises à 31,01 % pour 2024,

Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 FPU" 2024 sur lequel figurent les bases prévisionnelles de cette taxe et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

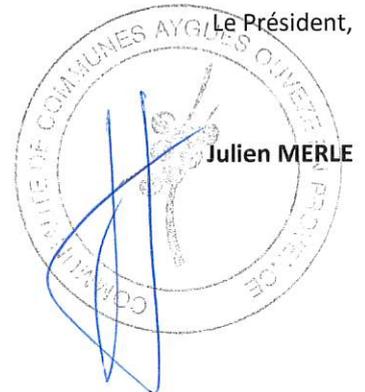
Précise que la recette correspondant à ce produit fiscal a été inscrite au budget principal 2024, à l'article 73111 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE-BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-045**

**Fixation des taux 2024  
de la taxe foncière sur  
les propriétés bâties et  
de la taxe foncière sur  
les propriétés non bâties**

Le rapporteur expose :

Chaque année, le conseil communautaire est appelé à approuver les taux des taxes foncières avant le 15 avril.

Le conseil communautaire est donc appelé à voter le taux 2024 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux 2024 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, tel qu'ils ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- Taux 2024 de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,5 %
- Taux 2024 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,01 %

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Décide de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,50 % pour 2024,

**Délibération  
n°2024-045  
Fixation des taux 2024  
de la taxe foncière sur  
les propriétés bâties et  
de la taxe foncière sur  
les propriétés non bâties**

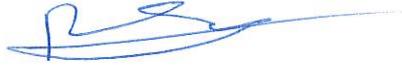
Décide de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 0,01 % pour 2024,

Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 FPU" 2024 sur lequel figurent les bases prévisionnelles de ces taxes et les produits attendus nécessaires à l'équilibre du budget,

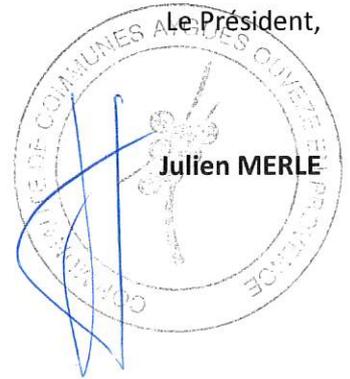
Précise que la recette correspondant à ces produits fiscaux a été inscrite au budget principal 2024, à l'article 73111 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâte additionnelle	26 033 726	1,50		27 484 000	412 260	1,50	412 260
Taxe foncière non bâte additionnelle	1 602 608	2,59		1 659 000	42 968	0,01	166
Taxe d'habitation additionnelle	3 185 202	8,16		2 885 000	235 416	8,16	235 416
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	5 340 070	31,01		5 672 000	1 758 887	31,01	1 758 887
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	690 644		
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			1 758 887
				Total de la fiscalité additionnelle			690 644
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			1 758 887
				Total			2 406 729

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Taxes additionnelles	Produits attendus 8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâte additionnelle			
Taxe foncière non bâte additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle			
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
		=	690 644
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne			
CFE unique ou de zone	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 770 370	176 747	32 744	30 125	436 883	86 378	176 312	4 709 559

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
2 406 729		4 709 559		7 116 288

À AVIGNON Le 07 MARS 2024

À MICHEL LAFFITTE  
 Pour la Direction des Finances Publiques  
 À JULIEN MERLE  
 Pour la Préfecture,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Exonérations de longue durée	208

**Taxe foncière non bâtie**

<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	61 965
b. Base minimum	374 405
c. Locaux industriels	305
d. Autres allocations	>>>

**2. BASES EXONÉRÉES**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 181 047
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil communautaire	1 958
b. Par la loi (terres agricoles)	396 304
c. Par la loi (autres)	0

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Par le conseil communautaire	3 270
b. Par la loi	1 429 902

**3. BASES DE TAXE D'HABITATION**

a. Résidences secondaires et assimilées	2 885 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	408 368
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

**4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER**

a. Éoliennes et hydroliennes	15 808
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	14 218
d. Centrales hydrauliques	10 719
e. Transformateurs électriques	64 498
f. Stations radioélectriques	62 325
g. Installations gazières et autres	9 179

**5. RÉFORMES FISCALES**

a. TVA prév. (compensation TH)	3 077 788
b. TVA prév. (comp. CVAE)	692 582
c. DTCE (Métropole de Lyon)	

**6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH**

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

**7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES**

**7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS**

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

<b>Taux maximum :</b>	
a. De droit commun	31,02
b. Dérogatoire	31,02
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	31,02
e. Avec majoration spéciale	>>>

**Taux moyens pondérés :**

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06
b. En cas de changement de périmètre	>>>

**7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES**

a. Taxe foncière bâtie	1,000265	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000257	>>>

**7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE**

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

**7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

<b>Taux moyens des taxes foncières de 2023 :</b>		
a. au niveau national	CFE unique/de zone	CFE éolienne
b. au niveau de l'EPCI		>>>
<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>		>>>

**8. DIMINUTION SANS LIEN**

**Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :**

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

**Taux moyens de référence au niveau national :**

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 005 AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE

Bases exonérées sur délibération : 36 069

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 26 365 677

Bases prévisionnelles d'imposition : 27 832 395

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZIP UNIQUE	27 832 395	10%	27832395

A AVIGNON, le 18 mars 2024

A , le

A *Canady* , le 5/04/2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

MICHEL LAFFITTE

  
*Julien MERLE*  
 Président

III - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 005 AYGUES OUVÈZE EN PROVENCE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Intra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 ZIP UNIQUE	029 CAMARET SUR AIGUES 061 LAGARDE PAREOL 091 PIOLENC 106 SAINTE CECILE LES VIGNES 127 SERIGNAN DU COMTAT 134 TRAVAILLAN 135 UCHAUX 149 VIOLLES	P P P P P P P P	5 798 808 506 625 7 712 240 3 485 342 3 903 851 952 091 3 094 314 2 379 124

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD; MME LILIANE DIAZ; M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-046**

**Vote du taux 2024 de la  
taxe d'enlèvement des  
ordures ménagères**

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à voter et approuver le taux 2024 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, inchangé depuis 2009, à savoir :

Taux 2024 de la TEOM : 10 %

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Décide de fixer le taux 2024 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10 % pour l'ensemble du territoire intercommunal,

Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 TEOM" 2024 sur lequel figurent les bases prévisionnelles de cette taxe et le produit attendu nécessaire au financement du service des déchets,

**Délibération  
n°2024-046  
Vote du taux 2024 de la  
taxe d'enlèvement des  
ordures ménagères**

Précise que la recette correspondant à ce produit fiscal a été inscrite au budget principal 2024, à l'article 73133 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-047**

**Fixation du taux 2024 de  
la taxe d'habitation sur  
les résidences  
secondaires**

Le rapporteur expose :

A la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de taxe d'habitation votés par les collectivités ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022.

Pour l'année 2024, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés, non affectés à l'habitation principale, doit à nouveau être voté, conformément aux règles de liens entre les taux fixées par l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.

Le vote des taux d'imposition par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce même si les taux restent inchangés.

**Délibération  
n°2024-047  
Fixation du taux 2024 de  
la taxe d'habitation sur  
les résidences  
secondaires**

Le conseil communautaire est donc appelé à voter le taux 2024 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, identique à celui voté en 2023, à savoir :

Taux 2024 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,16 %

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Décide de fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 8,16 % pour 2024,

Autorise le Président à signer l'état fiscal "1259 FPU" 2024 sur lequel figurent les bases prévisionnelles de cette taxe et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

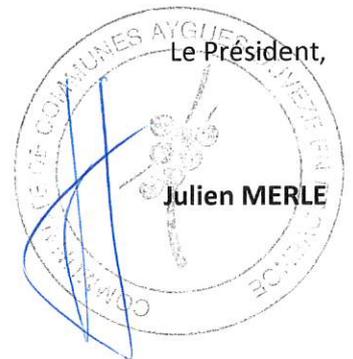
Précise que la recette correspondant à ce produit fiscal a été inscrite au budget principal 2024, à l'article 73111 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le:

Et notification

Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures

Date de convocation

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage

Le 29 mars 2024

M. Julien MERLE, Président

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

Délibération

n°2024-048

Vote du produit attendu  
de la taxe GEMAPI

Le rapporteur expose :

En vertu de l'article 1530 bis du Code général des impôts, « *les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du présent code, instituer et percevoir cette taxe en lieu et place de leurs communes membres* ».

La taxe GEMAPI a été instituée par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2017, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour 2024, les charges de fonctionnement (participations aux syndicats de rivières, travaux d'entretien courant des cours d'eau, annuité d'emprunt) résultant de l'exercice de cette compétence et que le budget général ne pourra pas financer sans de nouvelles recettes, ont été estimées à 647 365 €. Les charges d'investissement ont, quant à elles, été évaluées à 2 647 000 €.

**Délibération  
n°2024-048  
Vote du produit attendu  
de la taxe GEMAPI**

Il est proposé au conseil communautaire de voter un produit prévisionnel de taxe GEMAPI de 650 000 € pour l'exercice 2024.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Décide de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à 650 000 € pour l'exercice 2024,

Précise que la recette correspondant au produit de cette taxe a été inscrite au budget primitif principal 2024, à l'article 73136 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération  
n°2024-049  
Attribution de  
subventions aux  
associations**

Le rapporteur expose :

L'article 2311-7 du Code général des collectivités territoriales précise que l'attribution de subventions à des associations donne lieu à une délibération distincte de celle du budget, assortie le cas échéant de conventions si le montant des subventions allouées est supérieur à 23 000 €.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le montant des subventions allouées aux associations locales intervenant au titre du développement économique ou de la politique locale du commerce.

Sont proposées les subventions suivantes :

- ✚ Association C8 Provence : 3000 €
- ✚ Association des commerçants, artisans et vignerons (ACAV) de Sainte-Cécile : 1000 €

**Délibération  
n°2024-049  
Attribution de  
subventions aux  
associations**

Il est précisé que des subventions pourront être accordées aux autres associations de commerçants qui en feront la demande, dont certaines sont en cours de création, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'attribution de subventions aux associations susmentionnées pour un montant total de 4000 €,

Précise que la dépense correspondante a été inscrite au budget primitif principal 2024, à l'article 657382 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération  
n°2024-050  
Approbation du  
montant des redevances  
2024 du service public  
de l'assainissement non  
collectif**

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver la fixation du montant des redevances du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2024, tel qu'il a été proposé lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- ✓ Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes : 90 €
- ✓ Examen préalable de la conception et de la vérification de l'exécution (forfait unique) : 120 €

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Décide de fixer le montant des redevances perçues par le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2024 à 90 € pour le contrôle du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes et à 120 € pour l'examen préalable de la conception et de la vérification de l'exécution,

**Délibération  
n°2024-050  
Approbation du  
montant des redevances  
2024 du service public  
de l'assainissement non  
collectif**

Dit que la recette prévisionnelle a été inscrite au budget annexe assainissement 2024 à l'article 7062 des recettes d'exploitation.

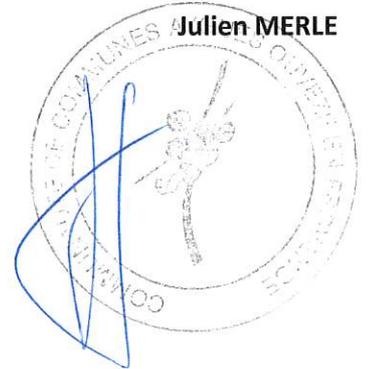
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,

**Julien MERLE**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

## ARRETE ET SIGNATURES

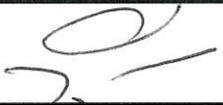
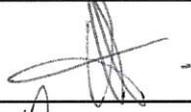
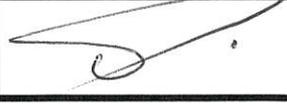
Présenté par le Président, Julien MERLE,  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024  
Le Président, Julien MERLE,

Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

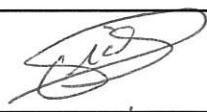
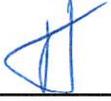
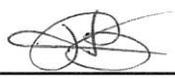
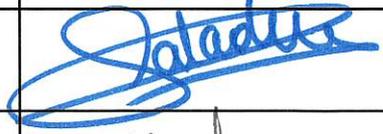
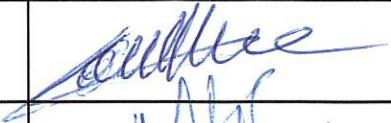
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	

## ARRETE ET SIGNATURES

Patricia RICHAUD	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	

## ARRETE ET SIGNATURES

Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Certifié exécutoire par le Président, Julien MERLE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 08/04/2024 et de la publication le 08/04/2024.

A Camaret-sur-Aigues, le 08/04/2024

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-051**

**Vote du budget primitif  
principal 2024**

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.2312-1 à L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif principal 2024, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	3 072 820 €
Chapitre 012	Charges de personnel	2 730 980 €
Chapitre 014	Attributions de compensation + FPIC	4 891 138 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	617 410 €
Chapitre 66	Charges financières	163 697,17 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0 €

**Délibération  
n°2024-051  
Vote du budget primitif  
principal 2024**

Chapitre 68	Dotation provisions semi-budgétaires	300 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 523 664,83 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>13 000 000 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES**

002	Excédent antérieur reporté	1 000 000 €
Chapitre 013	Remboursement de personnel	15 000 €
Chapitre 70	Produits des services	372 400 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	3 344 950 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	6 199 418 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 722 949,11 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	237 449 €
Chapitre 78	Reprise sur amortissements	300 €
Chapitre 042	Amort. subventions investissement	107 533,89 €
<b>TOTAL</b>		<b>13 000 000 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	367 274 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	520 000 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	747 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 050 866,11 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	263 700 €
Chapitre 26	Participations et créances	38 500 €
Chapitre 040	Amortiss. subventions investissement	107 533,89 €
	<i>Restes à réaliser 2023</i>	<i>1 400 500 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>10 500 000 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES**

001	Excédent antérieur reporté	609 920,90 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	135 865,40 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	1 230 548,87 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 523 664,83 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 000 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
	<i>Restes à réaliser 2023</i>	<i>2 000 000 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>10 500 000 €</b>

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le budget primitif principal 2024, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : 13 000 000 €

Section d'investissement : 10 500 000 €

**Délibération  
n°2023-051  
Vote du budget primitif  
principal 2024**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:



## ARRETE ET SIGNATURES

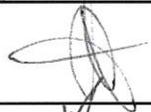
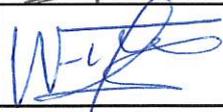
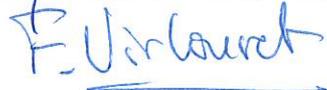
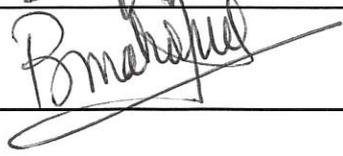
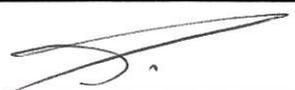
Présenté par le Président, Julien MERLE,  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024  
Le Président, Julien MERLE,

Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

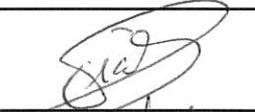
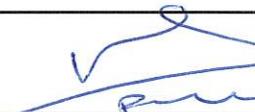
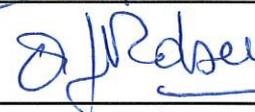
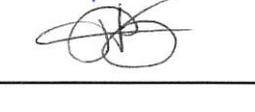
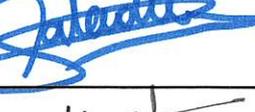
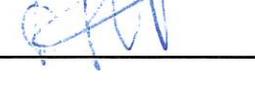
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	

## ARRETE ET SIGNATURES

Patricia RICHAUD	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	

## ARRETE ET SIGNATURES

Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Certifié exécutoire par le Président, Julien MERLE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 08/04/2024 et de la publication le 08/04/2024.

A Camaret-sur-Aigues, le 08/04/2024

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 23

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-052**

**Vote du budget primitif  
annexe assainissement  
2024**

Le rapporteur expose :

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.2312-1 à L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe assainissement 2024, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections d'exploitation et d'investissement, et qui se présente comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION / DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	898 216,85 €
Chapitre 012	Personnel mis à disposition	320 000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	35 000 €
Chapitre 66	Charges financières	145 984,27 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	9000 €

Le Maire  
M. Julien MERLE  
Président

**Délibération  
n°2024-052  
Vote du budget primitif  
annexe assainissement  
2024**

Chapitre 68	Dotations provisions et dépréciations	4000 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	1 207 798,88 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	50 000 €
Chapitre 023	Virement section d'investissement	200 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 870 000 €</b>

**SECTION D'EXPLOITATION / RECETTES**

002	Excédent antérieur reporté	91 593 €
Chapitre 70	Produits des services	2 509 225 €
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	30 000 €
Chapitre 78	Reprises amortiss. et provisions	0 €
Chapitre 042	Amortis. subventions investissement	239 182 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 870 000 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES**

Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	668 943,94 €
Chapitre 20	Etudes	529 400 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	484 474,06 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 703 000 €
Chapitre 040	Amortis. subvention investissement	239 182 €
	<i>Restes à réaliser 2023</i>	<i>1 075 000 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>4 700 000 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES**

001	Solde d'exécution reporté	1 990 114,66 €
021	Virement section d'exploitation	200 000 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	722 086,46 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	180 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	400 000 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 207 798,88 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 700 000 €</b>

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve le budget primitif annexe assainissement 2024, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections d'exploitation et d'investissement, qui se présente ainsi :

Section d'exploitation : 2 870 000 €

Section d'investissement : 4 700 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:



## ARRETE ET SIGNATURES

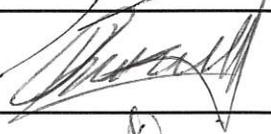
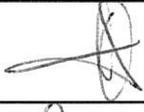
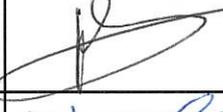
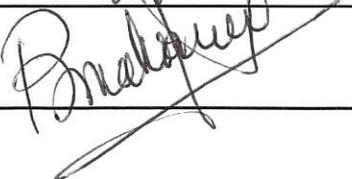
Présenté par le Président, Julien MERLE,  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024  
Le Président, Julien MERLE,

Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

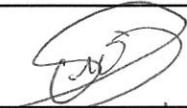
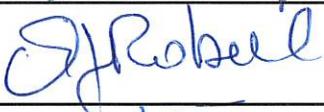
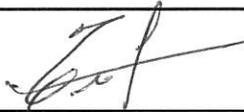
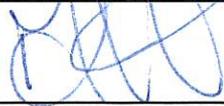
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	

## ARRETE ET SIGNATURES

Patricia RICHAUD	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	

## ARRETE ET SIGNATURES

Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Certifié exécutoire par le Président, Julien MERLE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 08/04/2024 et de la publication le 08/04/2024.

A Camaret-sur-Aigues, le 08/04/2024

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures

Date de convocation  
Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage  
Le 29 mars 2024

M. Julien MERLE, Président

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, -MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

Délibération  
n°2024-053  
Vote du budget primitif  
2024 de la ZAE La  
Garrigue du Rameyron II

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.2312-1 à L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II* 2024, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	2761,78 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 448 000 €
Chapitre 66	Charges financières	31 500 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	78,99 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	44 559,23 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur section	32 900 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 559 800 €</b>

**Délibération  
n°2024-053  
Vote du budget primitif  
2024 de la ZAE La  
Garrigue du Rameyron II**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES**

Chapitre 70	Produits des services du domaine	1440,77 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (gestion du stock)	1 525 459,23 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur section	32 900 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 559 800 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (gestion du stock)	1 525 459,23 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 525 459,23 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES**

Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	1 255 440,77 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	225 459,23 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur section	44 559,23 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 525 459,23 €</b>

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le budget primitif annexe de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II* 2024, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : 1 559 800 €  
Section d'investissement : 1 525 459,23 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le:

Et notification

Du:

## ARRETE ET SIGNATURES

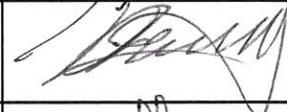
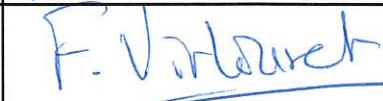
Présenté par le Président, Julien MERLE,  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024  
Le Président, Julien MERLE,

Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

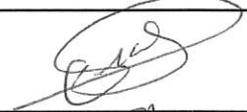
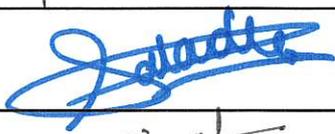
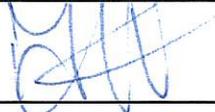
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	

## ARRETE ET SIGNATURES

Patricia RICHAUD	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	

## ARRETE ET SIGNATURES

Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Certifié exécutoire par le Président, Julien MERLE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 08/04/2024 et de la publication le 08/04/2024.

A Camaret-sur-Aigues, le 08/04/2024

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-054**

**Vote du budget primitif  
2024 de la ZAE Fernand  
Gonnet à Camaret-sur-  
Aygues**

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.2312-1 à L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe de la zone d'activité économique *Fernand Gonnet* à Camaret-sur-Aygues 2024, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 400 000 €
Chapitre 66	Charges financières	20 000 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre de transfert	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 440 000 €</b>

**Délibération**  
**n°2024-054**  
**Vote du budget primitif**  
**2024 de la ZAE Fernand**  
**Gonnet à Camaret-sur-**  
**Aygues**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES**

Chapitre 042	Variation en-cours de production	1 420 000 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre entre sections	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 440 000 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES**

Chapitre 040	Variation en-cours de production	1 420 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 420 000 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES**

Chapitre 16	Emprunts	1 420 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 420 000 €</b>

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le budget primitif annexe de la zone d'activité économique *Fernand Gonnet* à Camaret-sur-Aygues 2024, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : 1 440 000 €

Section d'investissement : 1 420 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

## ARRETE ET SIGNATURES

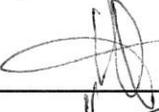
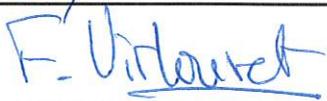
Présenté par le Président, Julien MERLE,  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024  
Le Président, Julien MERLE,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Camaret-sur-Aigues, le 04/04/2024

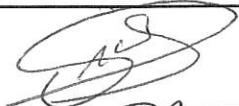
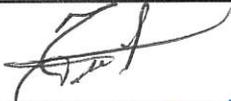
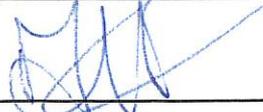
Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Philippe de BEAUREGARD	
Liliane DIAZ	
Hervé AURIACH	
Sylvette GILL	
Jean-Michel MARLOT	
Christine WINKELMANN	
Françoise VIRLOUVET	
Fabrice LEAUNE	
Louis DRIEY	
Brigitte MACHARD	
Michel VIDAL	
Françoise CARRERE	
Roland ROTICCI	

## ARRETE ET SIGNATURES

Patricia RICHAUD	
Patrick PICHON	
Georges BOUTINOT	
Vincent FAURE	
Dominique FICTY	
Pascal CROZET	
Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY	
Julien MERLE	
Lydie CATALON	
Marc GABRIEL	
Marie-France ESTIVAL	
Jean-Pierre TRUCHOT	
Isabelle DALADIER-MARTIN	
Patricia LISPAL-GONDRAN	
Christine LANTHELME	
André GUIGUE	
Jacqueline JOURDAIN	

## ARRETE ET SIGNATURES

Marie-José AUNAVE	
Christophe CANO	
Florence GOURLOT	

Certifié exécutoire par le Président, Julien MERLE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/04/2024 et de la publication le 08/04/2024.

A Camaret-sur-Aigues, le 08/04/2024



de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** Mme Marie José AUNAVE

**Délibération**

**n°2024-055**

**Vote du budget primitif  
2024 de la ZAE *Jonquier  
et Morelles III* à  
Camaret-sur-Aygues**

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.2312-1 à L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe de la zone d'activité économique *Jonquier et Morelles III* à Camaret-sur-Aygues 2024, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 980 000 €
Chapitre 66	Charges financières	20 000 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre de transfert	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 020 000 €</b>

Délibération  
n°2024-055  
Vote du budget primitif  
2024 de la ZAE *Jonquier*  
*et Morelles III* à  
Camaret-sur-Aygues

**SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES**

Chapitre 042	Variation en-cours de production	2 000 000 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre entre sections	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 020 000 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES**

Chapitre 040	Variation en-cours de production	2 000 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 000 000 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES**

Chapitre 16	Emprunts	2 000 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 000 000 €</b>

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve le budget primitif annexe de la zone d'activité économique *Jonquier et Morelles III* à Camaret-sur-Aygues 2024, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : 2 020 000 €

Section d'investissement : 2 000 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du:

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENTS :** M. MICHEL VIDAL, M. FABRICE LEAUNE (*ne pouvant pas participer à cette délibération, le pouvoir donné à M. MERLE est nul et non avenue*).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Délibération**

**n°2024-056**

**Attribution du marché  
de travaux de  
viabilisation de la  
nouvelle zone d'activité  
économique La  
Garrigue du Rameyron**

**II**

**/ APPROBATION**

**Rapporteur :** M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le rapport d'analyse des offres présenté devant la Commission d'appel d'offres le 2 avril 2024,

**Vu** les procès-verbaux d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 2 avril 2024 relatifs aux quatre (4) lots du marché de viabilisation de la nouvelle zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II*,

**Considérant que**, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté de communes va aménager une nouvelle zone d'activité économique à Sérignan-du-Comtat appelée *La Garrigue du Rameyron II*,

**DELIBERATION  
N°2024-056  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ  
DE TRAVAUX DE  
VIABILISATION DE LA  
NOUVELLE ZONE D'ACTIVITE  
ECONOMIQUE *LA GARRIGUE  
DU RAMEYRON II*  
/ APPROBATION**

**Considérant que**, pour réaliser les travaux de viabilisation de cette future zone, un marché public a été publié, composé de quatre lots :

- ✓ Lot n°1 : terrassements, voirie, génie civil,
- ✓ Lot n°2 : réseaux humides,
- ✓ Lot n°3 : réseaux secs,
- ✓ Lot n°4 : aménagement paysager.

**Considérant** que la Commission d'appel d'offres, réunie pour la circonstance le 2 avril 2024, a décidé d'attribuer comme suit :

- Le lot n°1 à l'entreprise BRAJA VESIGNE, pour un montant de 239 962 € HT (287 954,40 € TTC),
- Le lot n°2 à l'entreprise TPR, pour un montant de 150 013 € HT (180 015,60 € TTC),
- Le lot n°3 à l'entreprise ALIANS TP, pour un montant de 27 000 € HT (32 400 € TTC),
- Le lot n°4 à l'entreprise JARDINS DE PROVENCE, pour un montant de 68 956 € HT (82 747,20 € TTC),

Le Conseil communautaire est appelé à entériner la décision de la Commission d'appel d'offres et à autoriser le Président à signer puis notifier le marché aux quatre attributaires.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,

**Entérine** la décision de la Commission d'appel d'offres qui a décidé d'attribuer les quatre lots du marché de travaux de viabilisation de la nouvelle zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II* aux entreprises attributaires ci-dessus mentionnées,

**Autorise** le Président à signer le marché et à le notifier aux entreprises attributaires des quatre lots susvisés, ainsi que les éventuels avenants qui en découleraient,

**Précise que** les crédits correspondants ont été inscrits au budget annexe de la zone d'activité économique *La Garrigue du Rameyron II* 2024 à l'article 6015 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,

**Julien MERLE**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le :  
Et publié  
Le :

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 26

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre  
et le quatre avril à dix-huit heures**

**Date de convocation**

Le 29 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**

Le 29 mars 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, MME PATRICIA RICHAUD, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FRANÇOISE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET, M. MARC GABRIEL A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A MME LYDIE CATALON, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE

**ABSENT :** M. MICHEL VIDAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Patricia RICHAUD

**Rapporteur :** M. Vincent FAURE

**Délibération  
n°2024-057  
Convention fixant les  
conditions  
d'intervention en  
matière d'aides  
économiques à passer  
avec la Région PACA  
/ APPROBATION**

Le rapporteur expose :

La Région Sud a adopté le 24 juin 2022 le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), pour répondre aux grands enjeux du territoire régional :

- Inscrire le développement économique dans l'ambition portée par le Plan Climat 2,
- Renforcer la souveraineté et la résilience économique du territoire,
- S'appuyer sur les filières d'excellence pour construire l'économie de demain,
- Renforcer le soutien à l'industrie,
- Faire grandir et monter en gamme les PME, pour créer de l'emploi.

La mise en œuvre du SRDEII repose notamment sur l'intervention complémentaire de la Région et des EPCI.

En matière d'aides économiques, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 organise la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

**Délibération  
n°2024-057  
Convention fixant les  
conditions  
d'intervention en  
matière d'aides  
économiques à passer  
avec la Région PACA  
/ APPROBATION**

Ainsi, en matière d'aides aux entreprises, la Région est seule compétente, avec l'Etat, pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises en vertu de l'article L.1511-2 du Code général des collectivités territoriales.

De leur côté, les EPCI, qui mènent une politique de développement économique pour leur territoire en cohérence avec le SRDEII, peuvent participer au financement des aides dans le cadre d'une convention de partenariat.

Une convention partenariale doit ainsi être passée entre la Région et les EPCI pour rappeler les objectifs communs poursuivis et déterminer l'articulation des interventions respectives sur leurs territoires (L.4251-18 du CGCT).

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la convention à passer avec la Région Sud fixant les conditions d'interventions complémentaires que la Communauté de communes entend mettre en œuvre en matière d'aides économiques, jointe en annexe.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve les termes de la convention à passer avec la Région Sud qui fixe les conditions d'interventions complémentaires que la Communauté de communes entend mettre en œuvre en matière d'aides économiques, jointe en annexe,

Autorise le Président à la signer, ainsi que ses annexes,

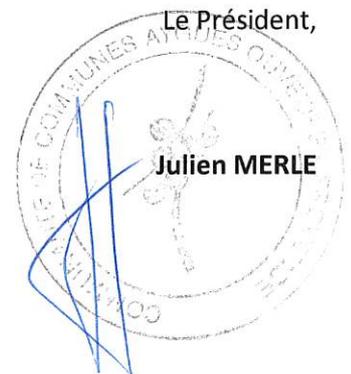
Précise que cette convention prend effet à compter de sa date de signature et que ses dispositions s'appliquent aux dossiers de demande d'aide déposés par les porteurs entre la date de notification de la convention et le 31 décembre 2028,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



**Julien MERLE**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le:  
Et notification  
Du: